

## Section internationale espagnole de Saint-Jean-de-Luz/Hendaye

### Introduction : les sections internationales en France

Dans l'enseignement secondaire, des dispositifs permettent aux collégiens et lycéens de développer leurs compétences en langue et culture étrangère ou régionale en suivant un parcours de formation spécifique. Il s'agit des sections européennes ou de langues orientales, des sections bilingues, les sections bilingues de langues régionales, des sections binationales, Bachibac et les sections internationales.

Ces dernières s'inscrivent dans le cadre des partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif. Leur objectif est d'ouvrir aux élèves une formation solide et complète à propos de la culture espagnole, intégrée aux études réglementées du système éducatif français. Les sections espagnoles font partie des programmes qui constituent l'Action Éducative Espagnole à l'Étranger et sont régies par des réglementations spécifiques accordées par le ministère espagnol de l'Éducation.

Les enseignants des sections internationales sont soit des fonctionnaires des pays de la section, détachés temporairement dans ces programmes, soit des français ayant un haut niveau de langue et de connaissance de la culture et du système éducatif de ces pays.

Le programme d'enseignement est élaboré entre les administrations françaises et celles du pays de référence et comprend, outre la langue du pays approfondie et sa littérature, une matière non linguistique, généralement la géographie et l'histoire, expliquée pour moitié en français et pour moitié dans la langue du pays. Les élèves sont d'origines diverses : outre les francophones, il y a des élèves d'autres nationalités et certains ont la double nationalité ou des ascendants des pays de chaque section. L'ambiance est très plurielle.

### La section internationale espagnole Saint-Jean-de-Luz/Hendaye

Elle constitue un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le ministère de l'Éducation nationale en coopération avec le ministère espagnol de l'Éducation. Sa particularité est d'intégrer au sein du système éducatif français un enseignement relevant non seulement de la langue mais aussi de la culture et du suivi pédagogique de l'Espagne.

*« La formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil des élèves étrangers dans les systèmes éducatifs français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans de certaines disciplines. »* Article D.421-132 du code de l'éducation.

#### 1. L'équipe pédagogique

Elle est constituée d'enseignants français et espagnols ; ces derniers, sont détachés par le ministère espagnol de l'Éducation pour les enseignements spécifiques (espagnol langue étrangère, ACL et histoire-géographie). Cette année scolaire 2024-2025, quatre professeurs

espagnols sont rattachés à la SIE. Ces enseignants travaillent tous en coordination avec les enseignants français des trois établissements qui conforment la section. La SIE est menée par la coordinatrice, qui gère le fonctionnement et les activités de la section et qui est en charge de représenter la section auprès des autorités éducatives.

## 2. Les établissements

La Section Internationale Espagnole favorise la diffusion de la langue et la culture espagnoles dans le département de Pyrénées Atlantiques. Elle fait partie de trois établissements : à Hendaye l'École de la Plage et le collège Irandatz et, à Saint-Jean-de-Luz, le lycée Maurice Ravel.

### École élémentaire de la Plage

<https://www.education.gouv.fr/annuaire/64700/hendaye/ecole/0641373v/ecole-primaire-la-plage.html>

Rue d'Elissacilio - 64700 Hendaye

Tel. : +33 5 59 20 03 01

Email : [ce.0641373V@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0641373V@ac-bordeaux.fr)

#### Services

- Cantine: de 12h à 14h
- Accueil le matin : de 7h 30 à 8h 30 h
- Étude : de 16h 30 à 18h

Elle est ouverte à tous les élèves qui s'y intéressent grâce à un accord entre les écoles de la municipalité ainsi qu'entre la mairie d'Hendaye et la commune d'Urrugne. Actuellement, elle accueille des élèves français, qu'ils aient ou non des notions d'espagnol, ainsi que des élèves provenant d'Espagne ou de pays hispanophones, établis en France ou qui y résident pour une période déterminée, et qui veulent approfondir et/ou rester en contact avec leur culture d'origine.

### Collège Irandatz

<https://college-irandatz.fr/>

13 rue Bigaréna - 64700 Hendaye Tél: + 33 5 59 20 79 52

Email : [ce.0640228a@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0640228a@ac-bordeaux.fr)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h à 17.30h

Mercredi : de 8h à 13h

#### Services

- Cantine : de 11h 20 à 13 h

Les élèves qui intègrent la section en 6ème s'engagent dans une voie qui est biculturelle et non pas simplement bilingue. Les cours de langue et littérature espagnole ainsi que d'histoire-géographie conduiront au Brevet Mention Internationale, restant l'objectif principal des élèves.

La section espagnole accueille des élèves français, ayant des notions d'espagnol, qu'ils aient ou non suivi un parcours primaire à l'école de la Plage, où se trouve la section internationale primaire; des élèves français qui ont déjà une connaissance de la langue espagnole soit par leurs antécédents familiaux soit parce qu'ils ont résidé dans des pays hispanophones; des élèves provenant d'Espagne ou de pays hispanophones, établis en France ou qui y résident pour une période déterminée, et qui veulent connaître, approfondir et/ ou rester en contact avec leur culture d'origine.

## Lycée Maurice Ravel

<https://college-lycee-ravel.fr/>

2, Av. du Professeur Gregorio Marañon - 64500 Saint-Jean-de-Luz

Tel. : +33 5 59 08 22 00

Email : ce.0640065y@ac-bordeaux.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h 15 à 18h

Mercredi : de 8h 15 à 13h

### Services

- Cantine : de 12h à 14h

La section espagnole accueille : des élèves français débutants qui souhaitent connaître la langue et la culture espagnoles ; des élèves français qui ont déjà une connaissance de la langue espagnole soit par leurs antécédents familiaux soit parce qu'ils ont résidé dans des pays hispanophones ; des élèves provenant d'Espagne, établis en France ou qui y résident pour une période déterminée; les élèves provenant de pays hispanophones qui veulent connaître et / ou approfondir leur culture d'origine.

## 3. Le cursus

### 3.1 Le parcours à l'école

Les élèves de la section reçoivent des cours d'espagnol :

- 3 séances par semaine en CE2 et CM1
- 4 séances par semaine en CM2
- 1 séance de Espagnol Langue Étrangère par semaine en CP et CE 1

### 3.2 Le parcours au collège

Les élèves de la section reçoivent des cours de :

- Langue et littérature espagnole : 4 séances par semaine
- Histoire et géographie de l'Espagne : 2 séances par semaine

Il n'y a pas de processus d'admission ; tous les élèves seront admis dans la section.

### 3.3 Le parcours au lycée

Les élèves admis dans la section effectuent un parcours en Seconde section internationale espagnole, Première BFI espagnol et Terminale BFI espagnol. Le BFI (BAC français international) se prépare sur le cycle terminal : 1ère et Terminale. Il est donc possible à des élèves n'ayant pas suivi en Seconde section internationale de demander une admission en Première BFI, sur places vacantes et après le tests de connaissance de la langue espagnole.

Les enseignements spécifiques du BFI en classe de Seconde, Première et Terminale en lieu et place de la LVA : un enseignement ACL -Approfondissement Culturel et Linguistique (littérature et culture) par un enseignant mis à disposition en raison de 5h en Seconde, 4 heures en Première 5h en Terminale. Les 3 heures d'enseignement d'Histoire et Géographie du socle sont remplacées par 2h d'Histoire et Géographie en espagnol par un enseignant mis à disposition et 2h d'Histoire et Géographie en français.

Connaissance du monde : c'est une nouvelle matière qui offre un enseignement innovant qui explore les questions vives du monde contemporain combiné à la conduite d'un projet, associant recherche personnelle et partenariat avec un locuteur natif et aboutissant à une présentation orale au baccalauréat.

Au Lycée, les élèves de la section reçoivent des cours de :

- Connaissance du Monde : 4h par semaine en Première et Terminale-
- Langue et littérature espagnole (Approfondissement Culturel et Linguistique) : 5h par semaine en Seconde, 4h par semaine en Première et 5h par semaine en Terminale.
- Histoire et géographie en espagnol : 2h par semaine.

Depuis la réforme entrée en vigueur en 2022, les deux dernières années du lycée sont consacrées au Baccalauréat International Français (BFI), qui permet aux élèves d'obtenir le diplôme BAC BFI après avoir passé les épreuves correspondantes.

Les élèves scolarisés dans une section internationale ne sont pas autorisés à suivre un enseignement de spécialité de langue littérature et culture étrangère et régionale en langue anglaise, espagnole ou basque. Ils ne sont pas autorisés à choisir une langue vivante régionale au titre des langues vivantes B. Cela reste possible mais au titre des langues vivantes C en enseignement optionnel.

## 4. Les diplômes :

### Au collège

Obtention du Diplôme National du Brevet (DNB) avec « mention internationale espagnole ».

### Au lycée

Une double certification :

- Le baccalauréat français international : le diplôme du BFI, comportera la « mention internationale espagnole »
- Le bachillerato : dans le cadre d'accord de coopération avec le ministère espagnol de l'Éducation les élèves titulaires du BFI peuvent obtenir également le bachillerato, diplôme de fin d'études secondaires en Espagne.

Le bachillerato est attribué aux candidats :

- En cas de réussite au baccalauréat dans son ensemble.
- À condition que l'évaluation spécifique d'approfondissement culturel et linguistique a été subi en langue espagnole.
- À condition que les candidats aient obtenu au moins la moyenne à l'oral et à l'écrit pour chacune des évaluations spécifiques d'approfondissement culturel et linguistique et l'histoire-géographie.

### DELE

Les Diplômes d'Espagnol DELE sont des diplômes officiels qui attestent de différents niveaux de compétence et de maîtrise de la langue espagnole. Ils sont délivrés par l'Institut Cervantes au nom du Ministère espagnol de l'Éducation. Les élèves de la section bénéficient d'une réduction dans les frais d'inscription aux épreuves du DELE.

### **5. Admission et permanence**

Dans les sections internationales, les critères d'admission et de permanence relèvent de la responsabilité des autorités éducatives françaises. Toutefois, conformément aux instructions qui régissent les sections, la Consejería de Educación, par l'intermédiaire des coordonnateurs, veille à ce que les enseignants des sections puissent participer aux processus d'admission et de permanence. De même, les chefs d'établissement veilleront à ce que les processus d'admission à la section répondent aux critères d'excellence académique, de pluralité sociale et d'ouverture linguistique.